



Compte-rendu succinct du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 26 septembre 2018
6ème séance de l'année 2018

Convoqué le 19 septembre 2018, le Conseil Municipal de la Commune de HUAHINE a tenu sa 6ème séance en session ordinaire le 26 septembre 2018 à l'hôtel de ville de Fare, sous la présidence de Monsieur Marcelin LISAN, maire de la commune, avec M. Pitori GIBERT secrétaire de séance nommé conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

Vingt-neuf (29) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

21 membres sont présents au moment du vote :

M. Marcelin LISAN (maire), Mme Tania TEMAIANA EPSE TEREMATE (1er adjoint au maire), M. Antonio MALATESTE (Maire délégué de FAIE), M. Bruno TAAROAMEA, M. Georges TUIHANI, Mme Rosine TEMAUU EPSE MAI (8è adjoint au maire), Mme Camille FAATAUIRA, M. Gaston LEMAIRE, Mme Nicole PAU EPSE ROURA (maire délégué de FITII), M. Claude CHONG (maire délégué de Haapu), M. Richard MAITERAI (maire délégué de Maeva), M. Grégoire TUMARAE (maire délégué de Tefarerii), M. Pitori GIBERT (conseiller municipal avec délégation), M. Timiona Ervan TEFAATAUMARAMA (conseiller municipal de Maeva), Mme Mathilde TINITUA EPSE BUARD (conseiller municipal de Fiti), M. Erick FANIU (Conseiller municipal de FARE), Mme Moeata TAEREA (conseiller municipal de Fare), Mme Clotilde Gloria TEHAAMANA EPSE FANAURA (conseiller municipal de Maeva), M. Ronald CHEOU (conseiller municipal de Maeva), M. Gérard TEPA (conseiller municipal de Fiti), M. Bernard LEFORT (conseiller municipal de Haapu).

4 membres ont donné pouvoir :

Mme Tatiana TAPAO EPSE FAAHU (6è adjoint au maire) donne pouvoir à M. Marcelin LISAN, M. Eremoana TEPA (7è adjoint au maire) donne pouvoir à M. Georges TUIHANI, M. Eugène TUIHANI (maire délégué de Parea) donne pouvoir à Mme Rosine TEMAUU EPSE MAI, M. Gaéton MOU SIN (conseiller municipal de Fiti) donne pouvoir à Mme Moeata TAEREA.

4 membres sont absents :

Mme Dorida VAIHO EPSE HEITAA (2è adjoint au maire), M. Romain TUIHANI-TEHEIURA (maire délégué de Maroe), M. Nano HOPARA (conseiller municipal de Maeva), M. Jean-Marie TEMAURI (conseiller municipal de Fiti).

Invité :

M. Eric POINSIGNON, architecte DLPG, urbaniste de la section études et plans du service de l'urbanisme et chef de projet de la révision du PGA de Huahine.

Présents à titre consultatif :

Nelson TEPA, Directeur général des services ; Malissa ITCHNER, directrice du département des affaires administratives ; Nestor NATUA, responsable du département de la sécurité publique ; Emblin PEU, adjoint au chef de corps des sapeurs-pompiers.

-xoXox-

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par le Maire à 08h30, une prière est dite par Monsieur Camille FAATAUIRA.

1) Examen et approbation du procès-verbal de séance du 03 septembre 2018

Le procès-verbal n'appelant aucune observation, le Maire demande aux conseillers de passer au vote à main levée.

Indications de vote :

Pour : 25

Contre : /

Abstention : /

2) Présentation du projet de modification du PGA de Huahine

Le maire rappelle le calendrier prévisionnel de la suite de la procédure de révision du PGA (après 04/10/2018) du projet de modification par le conseil municipal) :



- 16 octobre 2018 : présentation devant le comité d'aménagement du territoire (Papeete)
- 5 novembre ou 20 décembre 2018 : ouverture de l'enquête publique avec M. Gaspard PONIA, commissaire enquêteur désigné par le service de l'urbanisme,
- Fin janvier 2019 : remise du rapport du commissaire enquêteur.

Après quoi, il cède la parole à Monsieur Eric POINSIGNON qui procède à la présentation (Powerpoint) du projet qui intègre les modifications formulées lors des réunions de travail de la commission locale d'aménagement de Huahine ; la CLA regroupe aussi bien des élus et représentants de la société civile de l'île que des chefs de différents services du Pays (dont la DAF, la DIREN, la DEQ, le service de la culture et du patrimoine, etc.).

3) Examen et approbation de projets de délibération

- N° 73 : Adoptant le projet de modification du Plan Général d'Aménagement de Huahine
- N° 74 : Autorisant le versement à Monsieur Francis BROUSSAT, Trésorier des Iles-Sous-Le-Vent, d'une indemnité dite de conseil
- N° 75 : Créant un emploi permanent à temps non complet d'agent de police municipale au sein de la commune de Huahine.
- N° 76 : Réactualisant la délibération n° 57/2018 du 13 août 2018 adoptant le principe de l'opération intitulée « Refonte de la gestion de l'AEP, phase 1 - mise en œuvre de la télégestion des forages et de la radio-relève des compteurs », approuvant le dossier technique et sollicitant le concours financier du Fonds de Péréquation Intercommunal.
- N° 77 : Rectifiant la délibération n° 59/2018 du 13 août 2018 adoptant le principe de l'opération intitulée « Acquisition d'un véhicule d'intervention de type 4x4 équipé pour le service hydraulique », approuvant le dossier technique et sollicitant le concours fin.
- N° 78 : validant le choix de la commission d'appel d'offres (suite à consultation en marché négocié) pour la fourniture de matériaux de construction pour la rénovation et mise aux normes de l'école élémentaire de Maeva, 2ème phase, pour l'année 2018.
- N° 79 : validant le choix de la commission d'appel d'offres pour le marché d'exécution de divers travaux de terrassement préalables à la reconstruction de l'école maternelle de FAIE.
- N° 80 : adoptant le principe de l'opération intitulée "travaux de rénovation et mise aux normes des courts de tennis communaux de Vaiharo à Fare", approuvant le dossier technique et sollicitant le concours financier du Pays et de l'Etat au titre de la DETR.
- N° 81 : Autorisant le maire à lancer une procédure de dialogue compétitif auprès d'architectes de la place pour des études préliminaires en vue de la reconstruction des groupes scolaires de Haapu et de Fiti.
- N° 82 : Autorisant la prise en charge par le budget communal d'un (01) abonnement au service VINI (G.S.M.) assigné au 4ème Adjoint au Maire ainsi que les communications téléphoniques inhérentes

Indications de vote :

Pour : 25

Contre : /

Abstention : /

Adopté à l'unanimité**4) Questions diverses**

- Un avenant sera pris pour le marché d'habillement des mutoi pour près de 98 237 frs pour 2 nouveaux ASP, en plus des 759 162 frs prévus au marché initial auprès de la société Defense Consulting, dans le respect du code polynésien des marchés publics ;
- Demande d'aide financière de 2 millions cfp pour soutenir les 20 jeunes en contrat CAE RAPA en alternance avec la MFR qui sont prêts et ont été formés pour se lancer dans l'agriculture, la réparation mécanique, les travaux de jardinage, l'électricité, le commerce, le métier de bûcheron etc. et qui terminent leur contrat fin septembre ; la première condition sera de vérifier si cela est autorisé au plan réglementaire, sachant que cette école est gérée par une association ; le dispositif ICRA est disponible mais le montage du

dossier est très ardu pour nos jeunes ; l'ADIE est un autre outil à leur disposition ; la création d'entreprise passe tout d'abord par la prise d'une patente avec enquête sur la faisabilité de
patentés qui n'auraient pas bénéficié d'une aide communale pour le démarrage
professionnelle ? le contrat CAE aurait été l'occasion pour ces jeunes d'économiser
lancement de leur entreprise... énormément de jeunes de Fitiï ont opté pour l'arniche
notre île ;

- Suite aux fortes pluies, il faudrait repérer les portions de la nouvelle route afin d'évaluer les travaux à revoir pour éviter la stagnation des eaux pluviales ; on peut compter sur l'entreprise attributaire du marché et sur les agents de la direction de l'équipement pour les rectifications à faire, et les travaux de bitumage sont encore loin d'être achevés ;
- La gratuité de mise à disposition des matériels communaux (chaises, tables, trucks...) aux associations représente le soutien de la commune au développement du mouvement associatif ; toutefois, si, durant un événement organisé par une association, un incident se produit (ex : quelqu'un est blessé par la chute d'un chapiteau communal), la responsabilité du maire est engagée car la commune est considérée comme co-organisatrice de l'événement au cours duquel l'incident s'est produit ; aussi des dispositions seront prises en concertation avec les services communaux pour renforcer la sécurité dans les événements dans lesquels des biens communaux sont impliqués ; la responsabilité de la commune n'est pas engagée lorsqu'il s'agit d'une location payante.

L'ordre du jour étant épuisé, la prière de clôture est dite par Monsieur Camille FAATAUIRA puis le Maire remercie les membres de leur participation avant de lever la séance à 12 heures.

Le Secrétaire,


Pitoni GIBERT



Le Président,


Marcelin LISAN

Affiché le : 03.10.2018